



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## aide psychopédagogique

Question écrite n° 17016

### Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Les RASED, qui sont constitués de trois catégories professionnelles - les enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique (les maîtres d'adaptation), les enseignants spécialisés chargés de l'aide rééducative (les rééducateurs), et les psychologues -, permettent une analyse approfondie des difficultés de l'élève tant comportementales que scolaires et la recherche, avec l'équipe enseignante, des réponses différenciées les plus adaptées aux situations particulières : l'aide pédagogique, l'aide rééducative, le suivi psychologique, les entretiens avec les enseignants et les familles. Ces réseaux sont un maillon essentiel contribuant à l'égalité des chances de chaque élève en milieu scolaire. Il semblerait pourtant que sur le plan national, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté soient menacés ; les enseignants spécialisés observent en effet, une diminution du nombre de postes spécialisés, une insuffisance de départs en stage et du temps de formation, ainsi que la diminution des postes de travail pénalisant notamment les écoles en milieu rural. Il souhaiterait savoir quelle est sa volonté exacte sur ce sujet et comment il compte répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté.

### Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficultés). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Francina](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17016

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 février 2008, page 1332

**Réponse publiée le** : 13 mai 2008, page 4036